

# MACS et nous, au jour le jour

Lettre d'information de l'association déclarée : MACS INITIATIVES

Le 17 mars 2008 - N° 17

- *N'hésitez pas à diffuser abondamment cette lettre d'information autour de vous*



**MACS = mutualisation des services  
? = économies fiscales :  
LA GRANDE ILLUSION !**

## APRES LES ELECTIONS

Les élections municipales sont maintenant passées: nous félicitons bien sûr tous ceux qui ont été élus. Les Maires, Adjoints et délégués commencent à être élus et le seront pour la plupart d'ici la fin de semaine.

Afin d'éviter les dérives constatées lors de cette première mandature écoulee nous nous permettons de donner des conseils utiles aux nouveaux délégués élus pour représenter leur commune au conseil communautaire et en particulier de réviser le règlement intérieur de l'assemblée sur les points suivants :

- **place des délégués en séance** : autoriser les délégués à se grouper librement en séance selon leurs affinités personnelles ou politiques: de par la loi, l'assignation des places dans la salle de séance relève de l'organisation matérielle interne de cette assemblée. Elle n'a pas à être réglementée.
  - **quorum** : vérifier le mode de contrôle du quorum lors des votes
  - **votes** : préférer le vote à bulletin secret pour les décisions importantes
  - **dossiers présentés au Conseil** : exiger qu'ils soient envoyés aux conseillers au moins 10 jours avant la séance.
  - **procès verbaux** : autoriser que soient diffusés publiquement les procès verbaux de conseil, en l'état provisoire, avant leur approbation par le Conseil suivant.
  - **publicité des débats** : bien confirmer la possibilité existante de filmer les débats.
- Ces mesures sont indispensables pour permettre une vraie dé

## SUD OUEST

Un excellent article dans Sud Ouest cette semaine :

**MUNICIPALES.** – Les taxes pour les communes et les communautés de communes n'en finissent pas d'augmenter. Les effectifs des administrations locales aussi

## « Qui parle des impôts locaux ?

© Dominique Richard

Ce n'est pas un sujet que les candidats aux municipales abordent facilement. Et pour cause. Le chiffre claque comme une gifle. Entre 2001 et 2007, les prélèvements fiscaux des 36 700 communes et 19 000 groupements intercommunaux ont cru de 46 %. Pratiquement cinq fois le taux de l'inflation sur la même période ! Les contribuables déboursent désormais annuellement 16 milliards d'euros de plus qu'il y a six ans. « Toutes collectivités locales confondues (Régions, Départements, intercommunalités et communes), les effectifs progressent en moyenne de 2 % par an. Cela représente entre 30 000 et 40 000 personnes », souligne René Dosière, député apparenté PS de l'Aisne et spécialiste des comptes publics (1).

**Embonpoint.** Entre 1994 et 2004, la fonction publique territoriale a pris un sérieux embonpoint, passant de 1,46 million à 1,77 million de salariés. 200 000 de ces 300 000 nouveaux emplois ont été créés à part égales par les communes et l'intercommunalité, les Départements absorbant l'essentiel du reste. Près de vingt-cinq ans après les lois de décentralisation, les administrations locales enflent encore à vue d'œil alors que la plupart des services de l'État n'ont pas véritablement entamé de cure d'amaigrissement.

Les compétences ont été déléguées sans que le partage des rôles entre Paris et la province ainsi qu'entre les différentes collectivités locales ne soit clairement défini. Conséquence, le mille-feuille administratif multiplie les « doublons » et génère des gaspillages incessants de fonds publics. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), un

tiers seulement de la hausse des dépenses des collectivités locales entre 1980 et 2006 s'explique par les transferts de compétences liés aux lois de décentralisation.

**Superpositions.** L'impact des 35 heures, le renforcement ou la création de services dans le cadre de nouvelles attributions ont certes pesé sur les effectifs. Mais ils n'expliquent pas tout. Et surtout pas cette incapacité à lutter contre la superposition des lieux de décision. « Chaque collectivité souhaite renforcer ses domaines d'intervention au motif qu'auparavant, l'État le faisait mal avec un personnel insuffisant, souligne René Dosière. Cela fait des bureaux, des secrétaires, des voitures en plus sans qu'aucune évaluation ne soit faite des véritables besoins. »

L'apparition en 1999 d'une strate supplémentaire, l'intercommunalité, n'a fait qu'aggraver l'imbroglie. Dotées de compétences nouvelles en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, les structures intercommunales ont bénéficié d'un gros coup de pouce financier. L'État a doublé ses dotations et réorienté en leur faveur les recettes de la taxe professionnelle. Résultat : près de 90 % des communes se sont regroupées.

**Absence de gain financier.** Mais, alors que l'intercommunalité ponctionne 8 milliards d'euros d'impôts de plus qu'en 2001, l'objectif initial qui consistait à proposer des prestations de meilleure qualité à moindre coût a été quelque peu perdu de vue. Souvent, les transferts de compétences n'ont pas donné lieu aux mutations prévues des personnels. Communes et communautés de communes ont continué à embaucher parallèlement.

Censés disparaître, les syndicats intercommunaux manifestent aujourd'hui une grande résistance. Il en existe encore 10 000. « Il est rarement possible de mettre en évidence un gain financier lié à l'intercommunalité » relevait en 2005 avec le sens de litote qui les caractérisent les magistrats de la Cour des comptes en 2005. Soucieux de leurs prérogatives, les élus ne font trop souvent vivre l'intercommunalité qu'en fonction des subventions promises. Cet empilement souvent illisible de dispositifs et de territoires tire la pression fiscale vers des niveaux de moins en moins supportables. « La France est un pays fertile. On y plante des fonctionnaires, il y pousse des impôts. » Le théorème de l'ancien président du Conseil Georges Clemenceau n'est pas le moins du monde démodé.

(1) Voir La Commune et ses finances, de René Dosière. Éditions du Moniteur. Publication dans le courant du mois de mars. »

à la question du rédacteur : Dominique Richard : « Qui parle des impôts locaux nous ne pouvons que lui répondre: nous ! Et depuis longtemps, nous sommes prêts à lui offrir beaucoup d'exemples malheureux étayant son article.

### **ADHESIONS**

Plus nous serons nombreux, plus nous serons actifs, n'hésitez pas à adhérer pour participer et nous aider dans notre action.

**Un bulletin d'adhésion est joint à cette lettre.**

### **BLOG**

**MACS INITIATIVES** a ouvert un **blog** . Vous disposez ainsi du forum sur le site et de ce blog pour faire connaître votre avis, les lettres d'information y figurent, vous pouvez ainsi écrire un commentaire ou faire part de vos sentiments ou de votre opinion:

<http://macs-initiatives.blogspot.com>

ou : <http://www.macs-initiatives.com>, page FORUM

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre : cliquez : [nl@macs-initiatives.com](mailto:nl@macs-initiatives.com)

<a href="http://macs-initiatives.com">Web: macs-initiatives.com</a>	<a href="mailto:contact@macs-initiatives.com">Mail: contact@macs-initiatives.com</a>
Blog	<a href="http://macs-initiatives.blogspot.com">http://macs-initiatives.blogspot.com</a>

La loi Chevènement a prévu la création de communautés de communes pour répondre à la trop grande dispersion des communes françaises. Avec une échelle plus vaste, ce regroupement devait permettre la mutualisation des services des communes et générer ainsi des économies. La CdC n'est pas une collectivité territoriale mais un établissement public au service des communes.

MACS a été créée, par surprise, au lendemain des dernières élections municipales, sans que cela n'ait jamais été évoqué au cours de la campagne électorale ! Périmètre imposé par le Préfet, avec probablement l'accord de certains élus locaux, il regroupe des communes littorales et des communes rurales de l'intérieur qui n'ont pas beaucoup de points communs entre elles. D'autre part, les délégués sont désignés par les conseils municipaux, (sans lien direct avec les électeurs) au prorata du nombre d'habitants, et les petites communes ont 2 représentants (la loi impose au moins 1 délégué par commune), ce qui donne 58 délégués.

Avec MACS nous n'avons malheureusement pas connu la mutualisation et les économies mais la folie des grandeurs. Se voulant « super-communauté », certains se sont imaginés être à la tête d'une grande agglomération et ont lancé des programmes sans étude de marché ou de besoins, mais parce qu'ils sont soi-disant « structurants » à leurs yeux et représentatifs de leur puissance imaginée.

Se faisant déléguer par les communes 7 compétences, il est en discussion d'en rajouter une aujourd'hui avec les maternelles.

Toutes les décisions ont été lourdes de conséquences fiscales désastreuses.

**Mode de scrutin :** les décisions sont prises à la majorité des présents et des pouvoirs envoyés. Pas de quorum exigé.

**Compétences :** Economie, aménagement de l'espace, voirie, déchets ménagers, logement et cadre de vie, social, sport et culture, environnement, tourisme.

**Les communes de MACS :** voir la carte ci-contre

**L'état des lieux:**

**Aucune économie d'échelle** na été constatée depuis la création de MACS, alors que c'est l'un des objectifs majeurs d'une communauté de communes; au contraire, le cumul des impôts locaux connaît une inflation préoccupante.

Déficit de communication évident sur les projets initiés par MACS.

**Superposition** au SITCOM et SIVOM Côte sud, empilement de compétences et de coûts

Impossibilité de connaître le **coût exact** des travaux concernant l'espace aquatique et ludique **Aygueblue**, située à St-Geours de Marenne et destinée à accueillir entre autre les scolaires de la communauté. Décision prise dans l'indifférence, investissement non contrôlé, emplacement géographique aberrant. A aucun moment il n'y a eu de réflexion pour localiser où se trouve la plus forte densité d'enfants et fixer ainsi l'implantation ! La décision semble avoir été prise parce que le terrain était gratuit ! Malheureusement en tant que contribuables nous ne savons pas ce que veut dire gratuit, puisque la gratuité se finance avec des impôts.

Aucune étude de marché n'est disponible sur ce projet.

Aucun compte d'exploitation prévisionnel ne semble avoir été établi, ni avant de prendre la décision de construire, ni après.

La « **Boucle à très haut débit** »:Aucune étude de marché ni de besoin n'a préalablement été réalisée avant de confier la délégation de ce projet (budget : 12 millions d'euro, **dont 6,5** à la charge de MACS). 160 km de fibre optique à poser. Certes c'est bien, certes c'est moderne, mais quel est le degré d'urgence et où sont les priorités ? Les grandes zones d'activités sont déjà équipées. On pouvait peut être trouver des moyens moins coûteux pour aménager les « zones blanches » subsistant dans le Haut débit.

Décision de prendre la compétence « crèches à vocation économiques » sans étude précise des besoins et des projets en cours. quels sont les besoins des communes, quels sont les possibilités, quel investissement, aucun argument n'est avancé

Pas de lisibilité dans la politique de **la voirie** alors que l'état des routes est de plus en plus dégradé

Aucune visibilité sur les projets futurs.

**Budget :** aucune volonté d'être compris dans la présentation devant le Conseil: le public est « quantité négligeable »

**et surtout : Problème de légitimité :** posé par l'existence de cette structure « E.P.C.I. » autorisé à lever l'impôt, alors qu'il n'a aucun lien direct avec les électeurs. Nous avons relevé un commentaire de Monsieur Gérard Pelletier maire de RAZE (Haute Saône), Président de l'association des maires ruraux de France qui a déclaré :

**« Je me souviens d'avoir fait voter une hausse d'impôts de 30% en deux minutes dans ma communauté de communes, il n'y a aucune autorité qui peut ainsi lever les impôts sans mandat direct des électeurs, il y a un vrai problème de légitimité. »**

Pour illustrer cette préoccupation nous donnons ci-après copie de l'Editorial de « la lettre du **Maire** de Guy Sorman, du 26 février 2008 :

**« Attention aux promesses intenables**

**Les candidats aux élections municipales, s'ils font trop de promesses à leurs électeurs, se condamnent à ne pas les respecter en 2008. L'année financière, si j'en crois les prévisions de la banque Dexia, sera compliquée: des recettes en diminution et des coûts en hausse.**

**A la baisse, prévisible: une diminution des dotations de l'Etat qui de son côté aura le plus grand mal à maîtriser son budget et un tassement des droits de mutation sur l'immobilier. A la hausse: le coût de l'énergie, les frais financiers, la facture des travaux publics. Le plus préoccupant ce sont les frais de personnel. Les rémunérations augmentent, fixées par le gouvernement sous la pression des syndicats et les effectifs locaux s'envolent. L'excuse ordinaire, les transferts de responsabilités ne tient pas: la principale cause de recrutement tient à la création des communautés de communes. Il n'est toujours pas démontré que ces organisations nouvelles profitent aux citoyens alors même qu'elles pèsent toujours plus sur les budgets locaux. La Cour des comptes ne cesse de sonner le tocsin mais les communautés de communes constituent un phénomène bureaucratique.**

**Les candidats tentés d'investir utilement devraient inscrire à leur programme électoral une réflexion approfondie sur la coopération intercommunale: utile ou franchement nuisible ? Peu de programmes en font état alors que ce serait là retrouver une marge de manoeuvre au bénéfice des administrés.**

C'est ce que nous disons depuis des mois, ce qui est vrai sur le plan national l'est encore plus pour MACS et sa folie des grandeurs: nous aurons à payer Aygueblue, le siège de MACS (Le Château), la boucles très haut débit, les crèches à vocation économique etc... courage !

La **bonne gouvernance doit être légitime** ce qui suppose le consentement à l'exercice du pouvoir par les citoyens établi par la mise en oeuvre du suffrage universel: démocratie représentative et participative, ce qui est fondamentalement opposé aux principes actuels structurels de l'intercommunalité et amplifiés avec MACS.

Cette question devrait peut être pouvoir trouver une issue judiciaire dans la mesure où elle concerne des principes fondamentaux de niveau national et européens ; nous travaillons sur cette piste et nous essayons de prendre contact avec d'autres associations de citoyens sur le territoire national pour envisager une action concertée.

Il faut en **finir avec le « consensus mou »** qui a prévalu jusque là et exposer clairement les responsabilités.

La carte qui vous permet de juger la pertinence de l'emplacement d'Aygueblue pour les enfants de la MACS.

